

BÉNIN

2017

Daniel NDOYE / d.ndoye@afdb.org
Ginette Patricia MONDONGO CAMARA / ginette.mondongou-camara@undp.org
Janvier POLYCAPE ALOFA / janvier.alofa@undp.org



BÉNIN

- En 2016, la croissance économique du Bénin a ralenti, passant de 5.2 % en 2015 à 4 % selon les estimations, principalement à cause du contexte électoral et de la croissance plus faible au Nigéria.
- Les années 2017 et 2018 devraient connaître une reprise de la croissance avec des taux attendus de 5.5 % et 6.2 % respectivement, en raison de la mise en œuvre du Programme d'action du gouvernement 2016-21 qui prévoit un doublement du taux d'investissement sur la période.
- Le soutien à l'entrepreneuriat dans la transformation des produits agricoles et la transition vers le secteur formel notamment peuvent contribuer à l'industrialisation de l'économie et permettre d'assurer une croissance durable et plus inclusive.

Vue d'ensemble

En 2016, la croissance économique est estimée à 4.0 % contre 5.2 % en 2015 et 6.5 % en 2014. Le ralentissement de la croissance au cours des deux dernières années s'explique par le contexte électoral, les délestages électriques et la baisse de l'activité économique au Nigéria voisin. L'inflation reste faible en raison de la baisse des cours du pétrole et de la dépréciation du naira, la monnaie nigériane. Le déficit budgétaire qui s'était aggravé entre 2013 et 2015, a été réduit à 6.2 % du produit intérieur brut (PIB) en 2016, grâce aux économies réalisées par le gouvernement en place depuis avril 2016, sur le train de vie de l'État.

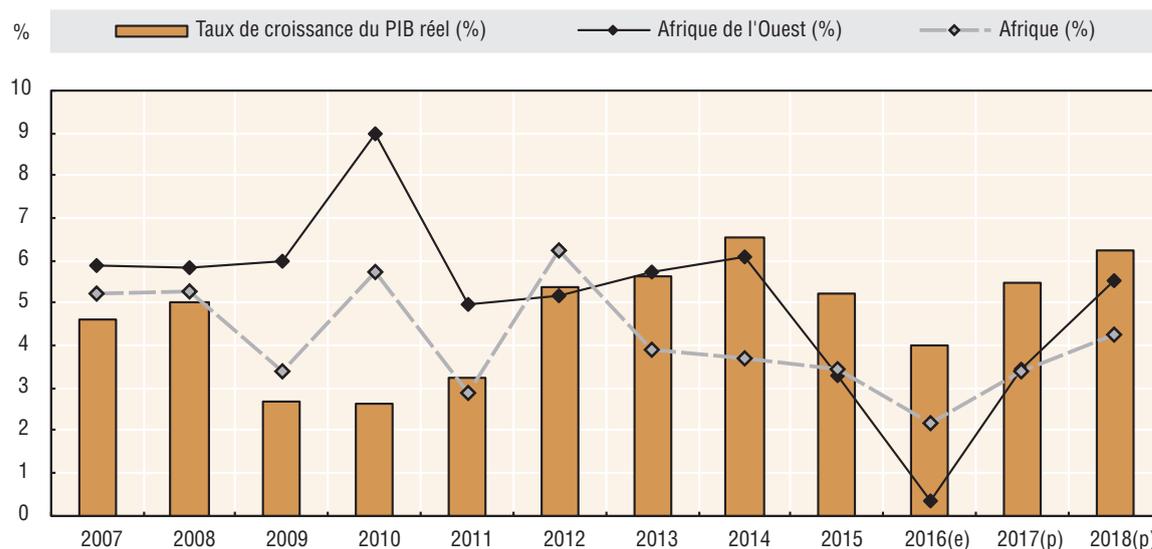
Avec la mise en œuvre du Programme d'action du gouvernement (PAG), intitulé « Bénin révélé », sur la période 2016-21, le taux de croissance économique devrait s'établir à 5.5 % en 2017 et à 6.2 % en 2018. Le PAG devrait induire une hausse du taux d'investissement, qui passerait de 18.8 % du PIB en 2016 à 34.0 % en moyenne annuelle sur les cinq prochaines années. Le déficit public, attendu à 9.4 % du PIB en 2017, devrait fléchir au cours des années suivantes. Il est important pour le gouvernement de s'assurer de la soutenabilité de la dette et d'améliorer la capacité d'absorption du pays pour une bonne exécution de son plan d'investissement. Les perspectives pour 2017 et 2018 se situent également dans le cadre de l'Agenda 2030 pour le développement, à travers les Objectifs de développement durable (ODD). La mise en œuvre du PAG vise à consolider les progrès en matière sociale et à réduire significativement le niveau de la pauvreté, lequel a augmenté sur la période récente.

Afin de renforcer le caractère durable et inclusif de la croissance, un accent particulier doit être accordé à l'industrie et à l'entrepreneuriat. Le tissu industriel du pays est en effet peu dense et peu diversifié. Le gouvernement devrait développer l'industrie en misant sur une exploitation accrue des potentialités agricoles et sur la position géographique du Bénin, pays de transit, voisin du Nigéria.

L'appui à l'entrepreneuriat doit être consolidé notamment dans la transformation des produits agricoles. Le modèle de développement économique soutenu par le PAG, prônant un renforcement des partenariats public-privé, ainsi que la promotion de l'auto-emploi et de l'entrepreneuriat au Bénin, s'inscrit dans cette dynamique.



Graphique 1. Taux de croissance du PIB réel



Source : BAfD, Département Statistique PEA. Estimations (e) ; prévisions (p).

Tableau 1. Indicateurs macroéconomiques

| | 2015 | 2016(e) | 2017(p) | 2018(p) |
|-------------------------------------|------|---------|---------|---------|
| Croissance du PIB réel | 5.2 | 4.0 | 5.5 | 6.2 |
| Croissance du PIB réel par habitant | 2.9 | 1.7 | 3.2 | 3.9 |
| Inflation | 0.4 | 0.2 | 2.1 | 2.6 |
| Solde budgétaire (% PIB) | -6.5 | -6.2 | -9.4 | -6.9 |
| Compte courant (% PIB) | -6.5 | -7.1 | -8.8 | -10.1 |

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Développements récents et perspectives

La croissance économique au Bénin connaît un ralentissement depuis 2015. Le taux de croissance est passé de 6.5 % en 2014 à 5.2 % en 2015 et 4.0 % en 2016. Ce fléchissement s'explique par le contexte électoral sur la période, par les délestages électriques et la baisse de l'activité économique au Nigéria, dont l'économie béninoise est fortement dépendante. En 2016, la tenue de l'élection présidentielle a eu comme conséquence un ralentissement de l'activité dans les administrations. Les délestages électriques ont été plus nombreux au premier semestre 2016 notamment, en raison de l'insuffisance de l'offre. Les mesures prises par le gouvernement, comme la signature de contrats avec des producteurs indépendants pour la mise en place d'une capacité de production additionnelle, ont permis de baisser la fréquence des délestages dans la seconde moitié de 2016. La chute de l'activité économique au Nigéria a aussi contribué au ralentissement de l'économie béninoise. Le commerce, en particulier l'activité de réexportation (riz, viande, friperie, véhicules d'occasion), dépend essentiellement de l'évolution de l'environnement économique au Nigéria. Le Fonds monétaire international (FMI) a estimé qu'une baisse d'un point de pourcentage de la croissance nigériane s'accompagne d'une réduction de 0.3 point de pourcentage du taux de croissance du Bénin (rapport au titre de l'article IV, janvier 2016).

Dans le secteur agricole, qui représente 23.5 % du PIB en 2016, la production de coton est estimée à 347 000 tonnes, en hausse de 29 % par rapport à 2015. Le gouvernement a rétabli le

cadre de gestion de la filière par le secteur privé, cadre qui avait été abrogé en avril 2012 par le précédent régime. Contrairement aux pratiques antérieures peu efficaces, le gouvernement a décidé de ne plus subventionner ni délivrer de caution pour les emprunts du secteur privé destinés au financement de la filière. La production vivrière s'est également améliorée grâce notamment à l'adoption de cultures résistantes à la variabilité climatique et à une pluviométrie plus favorable.

Le secteur secondaire, constituant 24.6 % du PIB, reste dominé par l'activité d'égrenage du coton et les unités de transformation artisanale de produits agricoles. Sa production a été affectée par la chute de la production de coton graine en 2015. Le secteur a toutefois connu une légère embellie depuis 2012 sous l'impulsion des bâtiments et travaux publics (BTP) stimulés par la construction et la réhabilitation de divers axes routiers, ainsi que la construction de grands hôtels à Cotonou.

Dans le secteur tertiaire, représentant environ 51.9 % du PIB, on note un ralentissement des réexportations du Bénin vers le Nigéria. Ce ralentissement s'explique par la baisse de la croissance au Nigéria, par la dépréciation du naira par rapport au franc CFA (XOF) de 40 % entre janvier 2015 et décembre 2016, selon la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), ainsi que par les mesures prises par le gouvernement nigérian. Parmi celles-ci : l'interdiction d'importer par voie terrestre certains produits et le désarmement tarifaire sur le riz. L'entrée en vigueur du tarif extérieur commun (TEC) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a également eu un impact. L'activité du secteur tertiaire a en revanche bénéficié du dynamisme des autres branches, notamment des télécommunications, ainsi que du secteur bancaire qui compte trois nouvelles banques depuis 2015.

Au niveau de la demande, la consommation finale reste le moteur de la croissance. Elle s'élève à 90 % du PIB, tirée par les revenus des ménages et l'accroissement de la consommation publique soutenue par les dépenses électorales. Les investissements se sont aussi poursuivis dans le cadre des chantiers ouverts par l'État (construction de diverses routes) et des infrastructures hôtelières. En revanche, une dégradation du déficit commercial a été enregistrée en raison du recul des exportations.

Les perspectives pour 2017 s'inscrivent dans le contexte de la mise en œuvre du Programme d'action du gouvernement (PAG) 2016-21, intitulé « Bénin révélé », qui a comme principal objectif de « lancer de façon durable le développement économique et social du Bénin. » D'un coût de 9 039 milliards XOF, le PAG vise à faire passer le taux d'investissement de 18.8 % du PIB en 2016 à 34.0 % en moyenne annuelle sur les cinq prochaines années. Pour 2017, il est prévu plus qu'un doublement des dépenses d'investissement publiques par rapport à 2016. Ceci devrait se traduire par une accélération de la croissance projetée à 5.5 % en 2017 et à 6.2 % en 2018. Ces perspectives se situent également dans le cadre de l'Agenda 2030 pour le développement (ODD) et intègrent les conclusions et les recommandations de l'Accord de Paris sur les changements climatiques (COP 21).

Dans le secteur agricole, grâce à l'accroissement des superficies emblavées et au renforcement de l'encadrement des agriculteurs, les productions vivrières et de coton devraient augmenter. Le gouvernement entend faire du secteur agricole un des principaux leviers de développement économique, de création de richesses et d'emplois. À cet égard, un nouveau cadre institutionnel du secteur, axé sur la territorialisation du développement agricole à travers la mise en place de sept pôles de développement agricole, a été adopté en octobre 2016. Les défis à relever dans le secteur sont la promotion des filières porteuses (riz, anacarde, ananas, manioc), la mise en valeur des vallées et le renforcement du contrôle de la qualité.

La production dans le secteur secondaire devrait tirer profit de la hausse de l'activité d'égrenage du coton et de la mise en œuvre du Programme national d'investissement (hausse de plus de 180 % des dépenses d'investissement par rapport à 2016). Le secteur énergétique (électricité)



devrait aussi bénéficier de la mise en œuvre du deuxième accord de don (« compact ») du Millennium Challenge Account (MCA) dont l'intégralité du financement lui est consacrée.

Le commerce devrait repartir à la hausse en raison des perspectives de reprise de la croissance au Nigéria. Pour 2017, le FMI prévoit un taux de croissance de 0.6 % au Nigeria contre -1.7 % en 2016. Le secteur tertiaire devrait également bénéficier de la progression des activités dans le secteur primaire et secondaire, ainsi que des efforts visant à moderniser l'administration douanière et le port de Cotonou.

Ces projections pourraient être remises en cause par le rythme réel de mobilisation des financements pour la mise en œuvre du PAG et de son ambitieux plan d'investissement. En effet, le gouvernement a choisi de mobiliser des ressources du secteur privé à travers des partenariats public-privé (PPP) pour une bonne partie (61 %) et provenant des partenaires techniques et financiers (PTF). L'État devra donc s'assurer de la mise en place d'un cadre institutionnel approprié et attractif pour le secteur privé, de la préparation des projets d'investissement et de l'amélioration de la gouvernance, afin d'accroître sa capacité d'absorption des financements. En dépit des perspectives positives pour l'économie nigériane, des incertitudes persistent quant au retour à la normale des activités commerciales avec ce pays. S'y ajoutent les aléas climatiques, notamment les inondations récurrentes et les retards dans l'arrivée des pluies pouvant affecter la production agricole.

Tableau 2. PIB par secteur (en pourcentage du PIB)

| | 2011 | 2016 |
|---|--------------|--------------|
| Agriculture, foresterie, pêche et chasse | 25.6 | 23.5 |
| Dont pêche | 3.8 | 3.6 |
| Activités extractives | 0.6 | 0.5 |
| Dont extraction de pétrole brut et de gaz naturel | ... | ... |
| Activités de fabrication | 14.9 | 15.2 |
| Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau | 0.8 | 0.9 |
| Construction | 7.9 | 8.0 |
| Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles et hôtels et restaurants | 14.7 | 15.3 |
| Dont hôtels et restaurants | ... | ... |
| Transports, entreposage et communications | 9.7 | 11.3 |
| Intermédiation financière, immobilier, locations et activités de services aux entreprises | 9.9 | 9.7 |
| Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire | 9.3 | 9.3 |
| Autres services | 6.6 | 6.3 |
| Produit intérieur brut aux prix de base / au coût des facteurs | 100.0 | 100.0 |

Source : Données des administrations nationales.

Politique macroéconomique

Politique budgétaire

Depuis 2013, la gestion budgétaire est marquée par une aggravation du déficit budgétaire, hors dons, qui est passé de 1.8 % du PIB en 2013 à 6.5 % du PIB en 2015. Le creusement du déficit public résulte d'une part, de la baisse des recettes douanières liée à la chute de l'activité de réexportation et d'autre part, de la hausse de plus de 30 % des dépenses publiques entre 2013 et 2015. Cette augmentation des dépenses publiques est imputable aux ressources engagées pour l'organisation des différentes élections en 2015 et 2016, ainsi qu'à l'accroissement de plus de 30 % des dépenses d'investissement. Face à cette situation, le gouvernement a pris des mesures visant à contenir davantage les dépenses publiques. Des économies de dépenses ont été réalisées principalement sur le train de vie de l'État avec des regroupements de ministères, l'annulation de



certaines décrets concernant des avantages pour les fonctionnaires et la suppression de certaines institutions rattachées à la Présidence. Le déficit budgétaire a ainsi été réduit à 6.2 % du PIB en 2016.

En dépit des efforts visant à élargir l'assiette fiscale (généralisation de l'identifiant fiscal unique à tous les opérateurs économiques, mise en œuvre effective du régime de la taxe professionnelle synthétique aux micros et petites entreprises et aux corps de métiers), les recettes fiscales se sont établies à 14.2 % du PIB en 2016 contre 14.3 % en 2015. Cette dégradation s'explique par la baisse des recettes douanières, résultant de la baisse des importations des principaux produits destinés à la réexportation vers le Nigéria. Les dépenses publiques ont diminué, passant de 25.0 % du PIB en 2015 à 24.5 % du PIB en 2016 en raison des mesures prises par les nouvelles autorités pour contenir les dépenses aussi bien courantes que d'investissement.

L'année 2017, constitue la première année effective de mise en œuvre du PAG. Le gouvernement a ainsi prévu d'engager des ressources dans les secteurs prioritaires identifiés pour impulser durablement le développement économique du Bénin (énergie, infrastructures de transport, cadre de vie, agriculture, tourisme). Le budget de l'État devrait connaître une nette hausse en 2017, en raison essentiellement de l'augmentation des dépenses d'investissement. Le gouvernement poursuivra le renforcement de la mobilisation des recettes budgétaires, notamment au plan intérieur. Le déficit budgétaire sera en hausse pour s'établir à 9.4 % du PIB. Ce qui se traduit par un important besoin de financement que le gouvernement compte recouvrer avec l'émission de titres notamment sur le marché des titres publics de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et avec un accroissement des financements auprès des PTF. Il est important cependant pour le gouvernement de s'assurer de la soutenabilité de la dette dans le cadre du financement de son plan d'investissement.

Tableau 3. Finances publiques (pourcentage du PIB aux prix actuels)

| | 2008 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016(e) | 2017(p) | 2018(p) |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Total recettes et dons | 20.8 | 19.4 | 18.5 | 18.5 | 18.3 | 18.5 | 19.4 |
| Recettes fiscales | 16.0 | 14.9 | 14.9 | 14.3 | 14.2 | 14.4 | 14.9 |
| Dons | 1.6 | 1.7 | 0.9 | 2.1 | 2.1 | 2.0 | 2.4 |
| Total dépenses et prêts nets (a) | 21.4 | 21.3 | 19.5 | 25.0 | 24.5 | 27.9 | 26.3 |
| Dépenses courantes | 14.6 | 14.5 | 13.9 | 17.0 | 16.7 | 15.0 | 14.2 |
| Sans intérêts | 14.2 | 14.1 | 13.5 | 16.3 | 15.3 | 13.2 | 12.5 |
| Salaires et rémunérations | 5.7 | 6.7 | 6.7 | 6.9 | 6.5 | 5.8 | 5.8 |
| Intérêt | 0.3 | 0.4 | 0.4 | 0.7 | 1.5 | 1.9 | 1.8 |
| Dépenses d'investissement | 5.5 | 6.4 | 5.3 | 7.6 | 7.6 | 12.5 | 12.0 |
| Solde primaire | -0.3 | -1.4 | -0.5 | -5.8 | -4.7 | -7.5 | -5.1 |
| Solde global | -0.6 | -1.8 | -0.9 | -6.5 | -6.2 | -9.4 | -6.9 |

Note : a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Politique monétaire

En tant que pays membre de l'UEMOA, la politique monétaire du Bénin est conduite par la BCEAO. Celle-ci vise de façon explicite la stabilité des prix comme socle d'une croissance économique durable. La monnaie de la zone franc, le franc CFA, émise par la BCEAO, est liée à l'euro par un taux de change fixe qui implique le maintien d'une discipline monétaire. Le financement direct du déficit budgétaire n'est pas autorisé, ce qui, conjugué à la discipline budgétaire, réduit les risques sur l'inflation.

L'inflation en 2016 a été maîtrisée, ressortant à 0.2 % contre 0.4 % en 2015. Ce faible niveau s'explique par la détente des prix des produits pétroliers sur les marchés internationaux. En outre, l'économie béninoise bénéficie de l'effet de la dépréciation du naira sur les importations



des produits pétroliers en provenance du Nigéria, vendus en vrac sur le marché informel. Le faible niveau de l'inflation a été également constaté dans l'UEMOA prise globalement où le taux est estimé à 0,8 %, en raison de la hausse de l'offre de produits alimentaires conjuguée à la diminution des prix à la pompe des carburants dans la plupart des pays de l'Union. Ainsi la Banque centrale a décidé de maintenir inchangé le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités à 2,50 %. En revanche, la BCEAO a relevé le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal, de 3,50 % à 4,50 % à compter du 16 décembre 2016 en vue de dynamiser le marché interbancaire. Les émissions de titres publics susceptibles d'être refinancés par la BCEAO sont en constante progression au Bénin. La masse monétaire s'est accrue de 5,4 %, du fait de la hausse des crédits à l'économie. Ces derniers ont profité aux secteurs du ciment, de la distribution de produits pétroliers, des télécommunications et de l'agroalimentaire.

Le taux d'inflation devrait rester stable en dessous du seuil maximal de 3 % fixé par l'UEMOA en 2017 et 2018, en raison des bonnes perspectives de production agricoles et de la persistance du bas niveau des cours du pétrole. Des tensions pourraient cependant provenir de l'accélération des dépenses d'investissement dans le cadre de la mise en œuvre du PAG. L'orientation accommodante de la politique monétaire devrait être maintenue. Il importe que les effets de cette politique se ressentent davantage dans les crédits au secteur privé.

Coopération économique, intégration régionale et commerce

Les échanges extérieurs du Bénin sont toujours caractérisés par un déficit structurel du compte courant et une faible diversification des exportations, reflétant le bas niveau de développement agricole et industriel. Le Bénin est l'un des pays les plus intégrés au marché régional ouest-africain, avec plus de 70 % de ses exportations à destination des pays de la CEDEAO. Avec l'entrée en vigueur du TEC et les mesures d'interdiction d'importations prises par le Nigéria, les réexportations ont été moins importantes en 2016. Le ratio des exportations au PIB s'est ainsi replié passant de 20,1 % du PIB en 2015 à 19,1 % du PIB en 2016, contribuant ainsi à une dégradation de la balance commerciale. Le déficit du compte des transactions courantes est estimé à 7,1 % du PIB en 2016 contre 6,5 % en 2015.

Les flux de capitaux étrangers se sont accrus pour permettre le financement de ce déficit. Les flux d'investissements directs étrangers (IDE) se sont situés à 3,9 % du PIB en 2016, comme en 2015, selon le FMI. Ces investissements ont particulièrement concerné les secteurs portuaire, industriel et bancaire avec le relèvement du capital social minimum des banques. Les investissements de portefeuille se sont aussi accrus en rapport avec l'augmentation des émissions de titres publics sur le marché financier régional.

Le déficit du compte extérieur devrait s'aggraver en 2017 et 2018 en raison des importations qui seront nécessaires au programme d'investissement du pays. Le gouvernement envisage de faire financer plus de 60 % de ce plan d'investissement par le secteur privé et a adopté en octobre 2016 une loi sur les PPP, ce qui devrait conduire à une hausse des IDE.

Tableau 4. Comptes courants (en pourcentage du PIB)

| | 2008 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016(e) | 2017(p) | 2018(p) |
|-----------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|
| Balance commerciale | -8.5 | -6.7 | -7.5 | -5.2 | -5.7 | -6.0 | -6.3 |
| Exportations de biens (f.o.b.) | 18.0 | 21.9 | 26.9 | 20.1 | 19.1 | 19.5 | 19.9 |
| Importations de biens (f.o.b.) | 26.5 | 28.6 | 34.4 | 25.3 | 24.8 | 25.6 | 26.2 |
| Services | -2.3 | -2.7 | -4.3 | -2.7 | -2.5 | -4.2 | -4.9 |
| Revenu des facteurs | -0.2 | -0.8 | -0.6 | -0.7 | -0.8 | -0.6 | -0.8 |
| Transferts courants | 3.4 | 2.8 | 3.1 | 2.1 | 2.0 | 2.0 | 2.0 |
| Solde des comptes courants | -7.5 | -7.4 | -9.3 | -6.5 | -7.1 | -8.8 | -10.1 |

Source : Données de la Banque centrale et des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

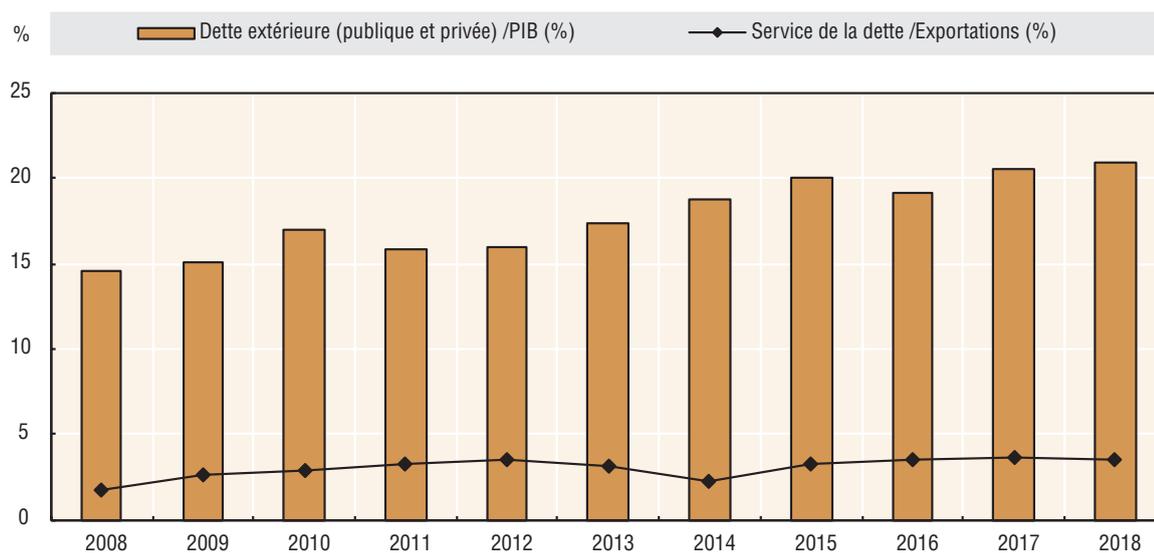


Politique de la dette

Selon les statistiques nationales, le taux d'endettement public (encours de la dette rapporté au PIB) est de 48 % en 2016 dont 22.1 % au titre de la dette extérieure et 25.9 % au titre de la dette intérieure. Le taux d'endettement se situait à 41.6 % en 2015 et 31.0 % en 2014. La dernière analyse de viabilité de la dette (AVD) réalisée par les services du FMI au second semestre 2015 a conclu que le risque de surendettement du Bénin demeure faible, mais que la marge par rapport au risque « modéré » s'est amoindrie. La hausse tendancielle de la dette sur les trois dernières années résulte notamment d'une sollicitation accrue du marché des titres publics et d'un recours aux emprunts bancaires directs pour le financement de certains projets. En particulier, le gouvernement s'était engagé fin 2015 dans un mode de préfinancement par le secteur privé des projets de transport ; ce qui constituait un risque pour la soutenabilité de la dette au regard des conditions relativement onéreuses de ces préfinancements. En vue de réduire ce risque, le gouvernement, en place depuis avril 2016, a suspendu 18 des 22 contrats de préfinancement des projets de transports qui avaient été signés par le précédent gouvernement, ramenant leur montant de 24 % du PIB fin mars 2016 à 4 % du PIB fin décembre 2016.

Le financement du plan d'investissement du gouvernement, tout en veillant à rendre la dette soutenable, constitue un défi pour le pays dans les années à venir. Pour la période 2017-19, la stratégie d'endettement prévoit un recours prioritaire aux ressources concessionnelles provenant des bailleurs de fonds classiques, un accroissement progressif des financements semi concessionnels provenant de nouveaux partenaires financiers et la mobilisation de montants limités d'emprunts non concessionnels au cas par cas pour le financement de projets rentables. Cet engagement constitue un gage pour la maîtrise de la dette qui ne doit pas constituer un fardeau pour le développement du pays.

Graphique 2. Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations



Source : FMI (WEO & Article IV).

Gouvernance économique et politique

Secteur privé

Le secteur privé béninois est dominé par le secteur informel et peine à jouer valablement son rôle de moteur de la croissance économique. La majorité des acteurs du Secteur privé sont constitués de petites et moyennes entreprises/industries (PME/PMI) pour l'essentiel, d'entreprises individuelles et sont confrontés à des difficultés d'ordre culturel, de gouvernance des secteurs, institutionnels et liées aux infrastructures. Selon le Rapport sur la compétitivité mondiale 2015-16 du Forum économique mondial, le Bénin occupe la 122^e place sur 140 pays, avec un score de l'indicateur global de compétitivité de 3.5 sur une échelle de 1 à 7. Les facteurs qui compromettent le plus la compétitivité de l'économie béninoise sont l'insuffisance des infrastructures et du développement technologique, l'accès difficile au crédit, la corruption et les lourdeurs administratives. D'importantes réformes ont été mises en œuvre pour améliorer la compétitivité et le climat des affaires. Le Bénin a été classé parmi les dix meilleurs pays réformateurs dans les rapports de la Banque mondiale *Doing Business* 2015 et 2016 sur le climat des affaires. Dans le rapport 2017, le pays se classe au 155^e rang sur 190. Selon le critère relatif aux délais de création d'une entreprise, le Bénin a gagné 60 places dans l'édition 2017, en passant du 117^e rang au 57^e rang. L'accès difficile aux facteurs de production (énergie, eau, internet, terre) ainsi qu'aux financements reste un défi à relever pour le pays. Le marché de l'emploi, peu flexible, se caractérise par l'inadéquation des formations avec les besoins des entreprises.

Le pays entend poursuivre dans la voie de l'amélioration du climat des affaires et du développement du secteur privé. Pour financer le PAG, le gouvernement a fait le choix de la mobilisation des ressources du secteur privé au moyen des PPP. La contribution des partenaires du secteur privé est prévue à hauteur de 71 % du financement des projets phares. Cela requiert un renforcement du cadre juridique et réglementaire de l'environnement des affaires. Dans ce cadre, une loi instituant le dispositif légal des PPP a été adoptée en octobre 2016. En outre, pour améliorer le cadre juridique d'exécution des contrats, le pays a fait un pas dans la mise en place des tribunaux du commerce avec l'adoption en juillet 2016 par le Parlement de la loi modifiant et complétant la loi n°2001-37 du 10 juin 2002 portant organisation judiciaire en République du Bénin.

Secteur financier

Le secteur bancaire béninois a connu une expansion rapide au cours des dernières années, mais reste encore insuffisamment développé. Au 31 décembre 2016, il se composait de seize banques agréées dont quinze en activité (neuf appartenant à des groupes bancaires internationaux) et une en attente de démarrage. Représentant 2-3 % du PIB en moyenne annuelle au cours des cinq dernières années, le secteur bancaire demeure globalement stable. La solvabilité du secteur est essentiellement portée par les fonds propres de base. En effet, le ratio de solvabilité est de 9.5 % à fin décembre 2016 pour une norme de 8 %. Le portefeuille s'est cependant détérioré avec un taux brut de dégradation se situant à 21.4 % en décembre 2016 contre une moyenne au niveau de l'UEMOA de 14 % (source BCEAO). Cette dégradation s'explique par des retards de paiements de l'État à des opérateurs économiques ayant bénéficié de crédits bancaires.

Diverses actions sont initiées par la Banque centrale pour accroître le financement de l'économie, comme le refinancement à des conditions préférentielles des financements aux PME, le crédit-bail et la mise en place de bureaux d'information et de crédit. L'impact de ces actions sur le financement des entreprises n'est cependant pas encore à la hauteur des attentes. Les difficultés rencontrées par les banques en matière de gestion des risques et de garanties liées notamment aux insuffisances de l'environnement juridique, et dans le cadre de gestion foncière, affectent négativement l'accès au crédit. Les banques préfèrent ainsi prêter de plus en plus à l'État (plus de 30 % des emplois des banques), du fait du risque plus faible et de la marge d'intérêt importante.



Le secteur de la microfinance qui contribue fortement à l'inclusion financière, demeure confronté aux insuffisances en matière de gouvernance, de contrôle interne et de système d'information. Des progrès ont également été accomplis en matière de développement des services bancaires mobiles. Le nombre d'utilisateurs de monnaie électronique a plus que doublé entre 2014 et 2015 (plus de 2.5 millions d'utilisateurs en 2015), tandis que la valeur des transactions via le téléphone mobile a été multipliée par dix. Les services financiers mobiles sont pour la plupart régis par des textes communautaires, dont certains ont été transposés dans l'arsenal juridique national.

Gestion du secteur public, institutions et réformes

La consolidation de la démocratie, de l'État de droit et de la bonne gouvernance demeure un des trois axes du PAG 2016-21. En juin 2016, le Bureau d'analyse et d'investigation a été créé auprès de la Présidence de la République, avec pour mission la réorganisation et la professionnalisation du corps de contrôle du service public. Ce bureau a déjà produit quelques rapports d'audits. Dans le secteur portuaire, cela a conduit à des sanctions et à des réaménagements. Le pays poursuit les réformes, notamment la transposition des directives de l'UEMOA. En dehors de celles relatives aux lois de finances, les progrès restent insuffisants.

En ce qui concerne l'indice de perception de la corruption 2016 de *Transparency international*, le Bénin occupe la 95^e place sur 176 pays et ceci malgré les réformes engagées par le pays depuis une dizaine d'années pour renforcer les structures de contrôle des finances publiques et lutter contre la corruption. La législation portant sur la lutte contre la corruption existe et couvre une variété de champs. L'application de la Loi anticorruption rencontre toutefois des obstacles, parmi lesquels la protection des dénonciateurs et les rôles limités de l'Autorité nationale de lutte contre la corruption (ANLC) dans les actions de détection et de poursuites.

L'administration publique continue d'être affectée par la lourdeur des processus, les insuffisances en ressources humaines et dans la coordination des entités administratives, ainsi que par des mouvements de grève à répétition. La qualité des services a en outre souffert du contexte électoral, lequel a ralenti les activités dans l'administration entre 2015 et la première moitié de 2016. La mise en œuvre d'une stratégie claire de modernisation et de renforcement de l'administration constitue un défi important à relever par le gouvernement.

La situation financière des entreprises publiques est caractérisée par la prépondérance des subventions, avec en retour des contributions faibles au budget de l'État. Ce qui traduit leur faible performance financière. Les réformes vont se poursuivre en 2017 et 2018, en particulier dans le secteur de l'énergie, avec l'assainissement de la Société béninoise d'énergie électrique (SBEE) et la détermination d'un nouveau mode de gestion.

Gestion des ressources naturelles et environnement

Le Bénin poursuit ses efforts pour améliorer la gestion de son environnement et de ses ressources naturelles. L'environnement naturel au Bénin est riche en ressources (terres arables, ressources hydriques, forêts, etc.) et constitue un capital pour l'ensemble des activités socio-économiques du pays. Le défi majeur se pose essentiellement en termes d'aménagement et de gestion desdites ressources. Les populations rurales les plus démunies sont peu résilientes face aux aléas climatiques, vulnérables socialement. Les changements climatiques attendus risquent d'accroître la pauvreté d'une frange de la population, de compromettre leur autosuffisance alimentaire et d'accentuer leur dépendance énergétique avec des conséquences en termes de déboisement et de déforestation.

Le Bénin a élaboré les Contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN) pour la lutte contre les changements climatiques à l'horizon 2030, afin de contenir l'accroissement du réchauffement global en dessous des 2 degrés Celsius comme recommandé par la communauté



internationale lors de la Conférence des parties (COP 21) à Paris en décembre 2015. Le Bénin a ratifié l'Accord de Paris. Le gouvernement a également procédé à l'élaboration du Plan national d'adaptation au changement climatique et adopté la Stratégie de développement à faible intensité de carbone et résilient au changement climatique. Pour réaliser ses ambitions d'atténuation des gaz à effet de serre et d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques, le Bénin a estimé qu'il aura besoin d'une enveloppe financière globale de l'ordre de 30 milliards (USD) sur la période 2021-30. Les secteurs listés dans les mesures d'atténuation sont l'énergie, le transport, le secteur forestier, l'agriculture, l'assainissement, ainsi que l'appui au cadre institutionnel et réglementaire.

Contexte politique

Le climat sociopolitique au Bénin, est marqué par la tenue récente d'élections locales, législatives et présidentielle. Le nouveau Parlement, élu en avril 2015, a été renouvelé à moins de 30 %. L'élection présidentielle qui s'est déroulée en mars 2016 a permis une alternance à la tête du pays dans un climat apaisé. Cette alternance survenue à la suite d'une élection jugée transparente par les observateurs nationaux et internationaux, traduit une consolidation de la démocratie et de la stabilité politique au Bénin.

Le Président élu, Patrice Talon, a mis en place un gouvernement de coalition composé des partis qui l'ont soutenu durant les deux tours de l'élection présidentielle et bénéficie, au regard des ralliements, d'une majorité à l'Assemblée nationale. Dès sa prise de fonction en avril 2016, le Président de la République a mis en place une commission chargée d'élaborer sur une base consultative, un rapport sur les réformes politiques et institutionnelles qui incluent de profondes réformes dans le rôle des institutions, dans le système politique et le secteur de la justice. Ses réformes seront soumises à une consultation des populations. Les défis politiques pour les nouvelles autorités sont d'arriver à un consensus sur ces réformes institutionnelles et de maintenir la coalition autour d'une vision partagée pour le développement du pays. En termes de clivage politique, la ligne de démarcation n'est pas claire entre les partisans et les opposants au gouvernement mis en place depuis avril 2016. Juste avant l'élection du nouveau Président de la République, les sièges au Parlement étaient partagés quasiment à part égale entre l'opposition et l'ancienne mouvance présidentielle. Toutefois, on a pu noter que la Loi de finances 2017 a été votée à l'unanimité des députés.

Contexte social et développement humain

Développement des ressources humaines

L'indice de développement humain (IDH) du Bénin s'est peu amélioré ces dernières années et reste faible à 0.480 en 2014 contre 0.468 en 2010, situant le pays à la 166^e place sur 188 pays, en dépit de progrès enregistrés sur les plans économique et social. L'insécurité alimentaire s'est réduite, mais demeure élevée. Selon le rapport d'évaluation 2016 des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), la plupart des cibles OMD n'ont pas été atteintes, mais il y a eu des progrès. La proportion des enfants souffrant d'insuffisance pondérale (OMD 1.C, ODD 2) a baissé à 18 % en 2015 contre 21 % en 2011. Les indicateurs de l'éducation (OMD 2, ODD 4) sont en progression en matière d'accès, mais la qualité a baissé. Pour l'éducation des filles et leur santé (OMD 3, ODD 5), les indicateurs se sont améliorés, mais demeurent insuffisants. La situation sanitaire progresse avec un meilleur accès à l'eau potable (ODD 6), mais les infrastructures d'assainissement sont peu disponibles.

Pour la mise en œuvre du Plan décennal de développement du secteur de l'éducation (PDDSE, 2006-15), le budget de l'éducation a avoisiné 20 % (2013-15), auquel s'ajoutent les concours des PTF. Le Bénin a pu réaliser des progrès en matière d'accès à l'éducation, mais d'importants défis demeurent en termes de qualité, d'équité et de pilotage du système. Le taux d'achèvement du



primaire s'établit à 79.2 % en 2015. Les taux de réussite aux examens principaux ont été inférieurs à 40 % en 2016, tandis que le taux d'alphabétisation a diminué. Il subsiste une inadéquation entre les offres de formation et les besoins de développement. Le PAG comprend un axe 5 qui porte sur l'amélioration des performances de l'éducation avec la mise en place d'une nouvelle gouvernance et d'une nouvelle carte scolaire.

En matière de santé de la population, le gouvernement met en œuvre le Plan national de développement sanitaire (PNDS 2009-18). L'accessibilité géographique aux services de santé a augmenté (88.5 %), mais les défis demeurent importants en termes de prise en charge effective et de gouvernance. Le déficit en ressources humaines est important (53.4 % de couverture des besoins). Le budget de la santé oscille autour de 7 % du budget national, en dessous de la norme de l'Union africaine (15 %). Les taux de mortalité maternelle et infantile restent élevés (respectivement de 351 décès pour 100 000 naissances vivantes et de 167 pour 1 000, *Multiple Indicator Cluster Surveys-MICS* 2015). La prévalence du VIH/sida s'est stabilisée à 1.2 % depuis 2006 (Enquête démographique et de santé). Le nombre de bénéficiaires d'antirétroviraux (ARV) et qui ont accès à la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant (PTME) augmente. D'autres risques sanitaires demeurent : de nouvelles épidémies de fièvre de Lassa et de choléra sont apparues en 2016. Pour répondre à ces défis, l'axe 6 du PAG sur le renforcement des services sociaux de base et la protection sociale mettra l'accent sur le renforcement des infrastructures et des équipements pour la santé, ainsi que sur le recrutement de médecins.

Réduction de la pauvreté, protection sociale et travail

Au cours de la mise en œuvre de la Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté (SCRP 2011-15) et malgré plus de croissance, l'incidence de pauvreté monétaire s'est accrue, passant de 36.2 % en 2011 à 40.1 % en 2015. La pauvreté est plus importante en milieu rural et touche 43.5 % de la population contre 35.8 % en ville. Selon une étude réalisée par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) en 2016, les inégalités se sont également accrues. La part des revenus du quintile le plus pauvre a été divisée par deux, passant de 11.5 % à 4.9 %. Plusieurs facteurs sont à l'origine de l'augmentation de la pauvreté monétaire : i) la baisse des revenus par tête dans le monde rural liée à la baisse des rendements, aux faiblesses structurelles du secteur agricole (aléas climatiques, non maîtrise de l'eau, faible accessibilité aux bonnes semences, manque d'organisation des filières et d'encadrement des paysans ; ii) l'expansion du secteur informel et de la précarité de ses activités (près de 90 % de l'emploi total en 2015, en hausse de 20 points par rapport à 2006) ; iii) le taux de croissance démographique élevé (3.5 % en 2013 contre 3.25 % en 1992) ; iv) une accentuation des inégalités en raison notamment d'un développement spatial très peu équilibré (50 % des entreprises sont concentrées dans la capitale économique) et les inégalités dans les niveaux d'éducation ; et v) le ralentissement de l'activité économique au Nigéria. En matière de politique économique, les axes du PAG visent, entre autres, l'amélioration des conditions de vie, à travers le développement équilibré et durable, et la mise en place de sept pôles régionaux de développement agricole.

Le chômage et le sous-emploi demeurent élevés, affectant plus de 50 % de la population active. Le taux de sous-emploi des jeunes qui était de 50 % en 2011 avoisine 70 % en 2013. Le pourcentage des jeunes de 15 à 29 ans exerçant dans le secteur informel (Enquête sur la transition vers la vie active – ETVA 2014) est de 89.6 %. En matière de promotion d'emploi, le gouvernement entend se focaliser sur le développement des compétences dans les secteurs porteurs (agriculture et agro-industrie, économie numérique, tourisme, etc.), l'enseignement professionnel, la promotion de l'entrepreneuriat à travers les incubateurs. Il entend également renforcer le système d'information du marché du travail. À travers les projets planifiés, le PAG a pour ambition la création de plus de 500 000 emplois directs et indirects en cinq ans. Le gouvernement mettra en place un guichet unique de promotion de l'emploi pour plus de synergie et pour un impact plus grand des structures en place. Une nouvelle Politique nationale de l'emploi (PNE) et son plan d'actions pour la période 2017-21 viennent d'être validés.



En matière de protection sociale, les mécanismes modernes restent peu développés, même si on note une augmentation (19.1 %) du nombre d'employeurs affiliés à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) entre 2013 et 2015. Moins de 10 % de la population active est couverte par la sécurité sociale et l'assurance maladie. La Loi sur le régime d'assurance maladie universelle (Ramu) a été votée le 28 décembre 2015, mais sa mise en place est lente. Le gouvernement a finalisé le Plan d'action de la politique holistique de protection sociale (PHPS). Le PAG envisage l'instauration d'une protection pour les plus vulnérables concernant à terme 4 millions de Béninois et ce grâce au système d'assurance maladie universelle. Une assurance pour le renforcement du capital humain (ARCH) couvrira les agriculteurs, les commerçants, les transporteurs, les artistes et les artisans. Des efforts sont aussi nécessaires pour faire en sorte que les politiques accordent une place plus grande à la lutte contre le travail des enfants.

Égalité hommes-femmes

L'égalité de genre figure dans la Constitution du Bénin. Le pays a adhéré aux conventions internationales et continentales. Il dispose de mécanismes institutionnels et juridiques de promotion du genre. Cependant, les inégalités persistent entre les hommes et les femmes en matière d'éducation (le ratio filles/garçons au supérieur est de 0.29), en raison de pratiques discriminatoires telles que le harcèlement sexuel ou les mariages précoces (32 % de mariage d'enfants sont enregistrés au Bénin selon le Rapport 2016 sur le développement humain en Afrique du PNUD). L'accès aux ressources et aux instances de décisions est également plus limité. Toutefois, la situation des femmes s'améliore. L'indice de la condition de la femme (ICF) est passé de 0.596 en 2011 à 0.607 en 2015 (Rapport 2016 sur l'indice de développement et des inégalités entre les sexes au Bénin). On note par ailleurs une hausse de 14 % de l'indice de pouvoir politique et de 8.7 % du pouvoir social. Reste que le Bénin est l'un des cinq pays d'Afrique où les femmes sont les moins représentées au Parlement, lequel comprend 7 femmes sur 83 députés. L'indice de pouvoir économique, lui, est en baisse de 9.6 %, passant de 0.732 à 0.662. La faiblesse de l'instruction des femmes est l'une des causes majeures de leur position défavorable. Plus de 78 % des femmes sont analphabètes contre 44 % des hommes. L'activité des femmes est concentrée en milieu rural et dans le secteur informel. Elle reste limitée par les difficultés d'encadrement, d'absence de garanties, d'accès à la terre et de financements. Selon l'Enquête modulaire intégrée sur les conditions de vie des ménages (EMICoV), le pourcentage des femmes propriétaires était de 14.9 % seulement en 2011.

Analyse thématique : Entrepreneuriat et industrialisation au Bénin

Au Bénin, le secteur secondaire regroupe les branches de l'économie que sont les industries agroalimentaires, les industries extractives, l'énergie, le BTP et les autres industries manufacturières. Le secteur secondaire constitue l'un des maillons faibles de l'économie du fait du caractère embryonnaire du tissu industriel. Sur la décennie 2005-15, le secteur secondaire a représenté, en moyenne, 22.7 % du PIB, contre 54.6 % du PIB pour le secteur tertiaire et 22.9 % du PIB pour le secteur primaire.

Les industries agroalimentaires et les autres industries manufacturières contribuent à la formation du PIB à hauteur de 14.9 % (dont 9.1 % pour la branche agroalimentaire), avec une contribution moyenne de 0.3 point de pourcentage à la croissance économique. La production industrielle béninoise est tirée par la branche agroalimentaire, laquelle représente environ 61.4 % de la formation de la valeur ajoutée industrielle. Cette branche est constituée à plus de 80 % d'unités de transformation artisanales de produits agricoles, également peu productives. Ce qui dénote de l'inexistence d'un secteur agroalimentaire moderne et d'un faible lien entre l'industrie et l'agriculture.

Le secteur industriel béninois est composé d'environ 500 établissements industriels (recensement général des entreprises, INSAE, 2010). Il s'agit d'unités d'égrenage du coton graine,



d'industries agroalimentaires, d'imprimeries, de cimenteries, etc. Le secteur industriel du Bénin est peu diversifié face au besoin important de produits intermédiaires et finis de la population.

Pour renforcer la contribution à l'économie du secteur industriel, le gouvernement s'est doté en 2013 d'un Plan de développement du secteur industriel dont la vision 2020 est de rendre le tissu industriel béninois « dense, diversifié, compétitif et respectueux de l'environnement, susceptible de promouvoir la transformation des produits agricoles et miniers ».

Dans ce cadre, plusieurs actions sont envisagées dont :

- la mise en place d'un mécanisme d'approvisionnement des industries nationales en matières premières locales ;
- la promotion d'usines de production d'emballages sur le territoire ;
- la mise en place du Fonds d'investissement pour le développement industriel ;
- la promotion de la démarche qualité et de l'innovation technologique.

À terme, ce plan stratégique vise à s'appuyer sur la position géographique du Bénin et les opportunités économiques pour densifier et diversifier le tissu industriel, créer de la valeur ajoutée pour la production nationale, constituer un soutien pour le stockage, la transformation et la conservation des produits agricoles et accroître de façon notable les exportations. Le dispositif institutionnel de pilotage du Plan est articulé autour de la Commission nationale de l'industrie qui a pour mission d'évaluer la mise en œuvre de la stratégie et de proposer des réorientations éventuelles.

Les axes de développement de l'industrie cités ci-dessus peuvent constituer des opportunités pour l'entrepreneuriat au Bénin si les conditions de son développement sont mises en place. Environ 98 % des entreprises béninoises opèrent dans le secteur non agricole et essentiellement informel (recensement général des entreprises, INSAE, 2010). Les unités de production sont concentrées dans les branches d'activités artisanale (49.4 %) et commerciale (43.1 %). Elles emploient très peu de salariés permanents (10 % environ). Les rares unités formelles se retrouvent dans les bâtiments et travaux publics (75.0 %), le transport (45.0 %) et les technologies de l'information et de la communication (21.0 %).

Les entrepreneurs béninois sont généralement jeunes avec environ 80.4 % ayant moins de 45 ans dont 46.1 % de sexe féminin. Plus de deux entrepreneurs sur trois (67.2 %) ont un niveau d'éducation inférieur au cycle primaire.

Les entreprises béninoises sont constituées en grande partie de petites unités de production avec un statut juridique individuel (98.0 %). Elles ne sont généralement pas inscrites au registre commercial (94.0 %). Le capital social pour plus de 80.0 % de ces entreprises reste faible avec un montant inférieur à un million XOF. Par ailleurs, ces entreprises dans l'ensemble ne tiennent pas de comptabilité et ont une propension faible à exporter. En revanche, elles font majoritairement confiance (plus de 70.0 %) à la justice, mais plus de 42.0 % d'entre elles, estiment que le niveau d'imposition fiscale reste élevé.

Les limites à l'employabilité des jeunes et à l'entrepreneuriat sont liées au faible développement de l'enseignement technique et professionnel, à la préférence des jeunes pour les emplois salariés, au manque d'initiative et à l'aversion pour le risque dans la création d'entreprise, aux attitudes socioculturelles par rapport à l'esprit d'entreprise des jeunes et l'accès limité au financement.

Pour remédier à ces problèmes et susciter auprès des jeunes un véritable esprit entrepreneurial, plusieurs initiatives ont été prises ces dix dernières années par le gouvernement. Un plan de promotion de l'emploi des jeunes constitué d'un ensemble de 33 mesures pour faciliter l'insertion des jeunes sur le marché du travail ainsi que



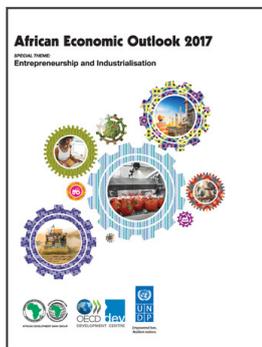
l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes a été élaboré en juin 2014. Dans la stratégie d'intervention gouvernementale, plusieurs instruments ont été mis en place pour accompagner l'entrepreneuriat avec principalement la création de l'Agence nationale pour l'emploi, le Fonds national de promotion de l'entreprise et de l'emploi des jeunes (FNPEEJ), le Fonds national de la microfinance, l'Agence nationale pour les petites et moyennes entreprises (PME) et les centres de promotion d'affaires.

Pour permettre la transition vers le secteur formel, quelques initiatives sont mises en place et sont opérationnelles. Parmi elles : la mise en place et la reconnaissance officielle du statut de l'entrepreneur, ainsi que la création d'une taxe professionnelle synthétique en remplacement de multiples taxes précédentes. Pour un meilleur suivi des initiatives, des cadres de concertations périodiques ont été créés entre les organisations professionnelles et les structures publiques de promotion des PME.

La promotion de l'entrepreneuriat pour le développement de l'agro-industrie, pour lequel le Bénin dispose d'un potentiel important, constitue donc un défi pour le pays. Le gouvernement entend mener une réforme des services et des programmes publics d'appui à l'emploi et à l'entrepreneuriat à travers la mise en place d'un guichet unique de promotion de l'emploi, à travers la construction et l'équipement des centres de promotion sociale et un nouveau programme de volontariat des jeunes. À travers le PAG, le gouvernement a fait de la problématique de l'emploi et du développement du secteur privé une préoccupation transversale. Les actions prévues au titre de la diversification agricole, la création de la cité de l'innovation et du savoir avec une bonne dose d'utilisation des technologies de l'information et de la communication, la généralisation des travaux à haute intensité de main d'œuvre constituent les axes phares, qui devront générer un volume de 500 000 emplois sur la période 2016-21 (PAG 2016-21). En 2016, des lois ont été prises en rapport avec le tribunal de commerce, les PPP et la concurrence. Les dispositions et mesures pour leur mise en application sont en cours. La mise en œuvre des projets phares dans le domaine de l'énergie, de l'eau et de l'économie numérique, les projets de développement des zones industrielles et des zones économiques spécialisées, les projets de mise en place d'incubateurs et de financement adapté au développement des micro, petites et moyennes entreprises / industries (MPME/MPMI), la réforme de l'éducation et la promotion de la formation professionnelle sont autant de mesures pour favoriser le développement de l'entrepreneuriat dans le secteur de l'industrie.

La mise en œuvre de ces programmes de soutien à l'entrepreneuriat, ainsi que les initiatives visant la transition vers le secteur formel contribueront à la structuration du secteur privé nécessaire au développement de l'industrie.





Extrait de :
African Economic Outlook 2017
Entrepreneurship and Industrialisation

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/aeo-2017-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

Banque africaine de développement/OCDE/Programme des Nations Unies pour le Développement (2017), « Bénin », dans *African Economic Outlook 2017 : Entrepreneurship and Industrialisation*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/aeo-2017-15-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.